

# ERCAD/RVB : le compte n'y est pas !

■ Le 2 mars 2017 s'est tenue une CDSP Nationale concernant l'ensemble des CNMR ■  
**A l'ordre du jour : projet ERCAD sur l'évolution de la relation client à distance et la présentation de la Rémunération Variable Bancaire 2017.**

## ERCAD :

### Divergences sur les CNMR

Pour rappel, la finalité du projet ERCAD est la généralisation de la vente de 1<sup>er</sup> niveau en Services Clients et CNMR (tous CNMR...). Les Services Développement eux seront plus orientés sur les ventes à valeur ajoutée (assurances, crédit conso, prévoyance...).

Le projet ERCAD s'appliquera en priorité sur les CNMR 36.39. La direction veut que l'ensemble des agents intègre le dispositif de formation lié à la vente. Au niveau national, la DRH DO a assuré, lors de la CDSP nationale transverse de présentation de la RVB, qu'en aucun cas la vente ne serait imposée aux chargé-es de clientèle, le volontariat étant le principe... ERCAD prévoit une prime d'adaptation de 1 000€ avec comme critère d'attribution, la mise en pratique de la situation de vente. La direction du CNMR précise que l'entrée dans la démarche pourrait être le déclencheur de la prime, la main étant laissée aux managers de proximité pour la décision. Cela reste très flou...

### Les CNMR T exclus du dispositif de prime

Les textes ne précisait pas les spécificités entre les différents CNMR.

Mais la direction l'a confirmé. La prime de 1000 € n'est pas prévue pour les agents des agences CNMRT. Et pourtant, s'il y en a qui sont en mise en pratique de situation de vente c'est bien eux... D'ailleurs ils ont du monter en compétence avec la formation à la méthode de vente 5C. Cet élément devrait être pris en considération.

La DRH CNMR, suite à notre insistance a tout de même concédé que des discussions étaient en cours avec la DO pour les CNMR T. Elle n'a pas pu donner de date d'échéance.

**La prime de 1000 € fait débat dans tous les services concernés CNMR ou Services Clients. L'impact Excello génère des conséquences sur les appels clients sur tous les points d'entrée. SUD revendique l'attribution de la prime à tous les personnels concernés par ERCAD.**

### Pas de bonus RVB

Concernant la RVB, et contrairement aux SC, les CNMR ne bénéficieront pas de la rallonge de 400€.

### Revendications salariales

Ces points sur la prime et la RVB traduisent les attentes du personnel en matière salariale. Nous avons également revendiqué lors de cette CDSP

le niveau de promotion I13 pour toutes et tous. Il est anormal que des agents soient encore I11 dans les services d'accueil téléphonique des CNMR. La direction s'engage à des plans de promotion, souvent trop limités en nombre et dans la durée.

NAO : se déroulent actuellement les Négociations Annuelles Obligatoires sur La Poste. Cela concerne uniquement les salariés. Les premières mesures annoncées (0,5%) sont ridicules et inacceptables.

### Organisation Temps de Travail, OTT

Tous les Centres Financiers sont concernés par OTT. Dans les CNMR les attentes sont fortes tant sur le nombre de samedis que sur les horaires quotidiens. Des améliorations sont indispensables à la relation vie professionnelle/vie familiale dans les CNMR.



**SUD propose au personnel des CNMR de se joindre au préavis de grève national du 21 mars et de participer aux rassemblements prévus dans vos départements.**

**D'autres mobilisations pourraient être proposées comme des préavis d'une heure pour les salariés. Débattez en dans vos services et faites le savoir aux organisations syndicales.**



**Fédération des activités postales et de télécommunication**

25/27 rue des envergures 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34  
 mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org